

# Compte rendu du C.C.E. du 12 décembre 2006

## **Principaux points à retenir des interventions de C. NOYER**

### **-1- Dossier des retraites (suite aux demandes du SNABF Solidaires)**

- d'accord pour mettre en place une commission de suivi qui ne traiterait que des problèmes techniques non abordés dans le relevé de conclusions,
- l'état a entériné le projet de réforme de la Banque,
- confirmation que nous sommes bien adossés au régime de retraite des fonctionnaires et que désormais nous ne suivrons plus que les évolutions de ce régime, et seulement ces évolutions,
- même si notre régime de retraites n'avait pas été réformé, la BDF aurait dû provisionner en tout état de cause 1,5 milliard d'euros,
- à partir de cette année, le provisionnement de la BDF va changer d'échelle (les prévisions ne se chiffreront plus à 40 millions d'euros par an, mais bien au dessus avec 100 millions d'euros en vitesse de croisière) plus constitution d'une réserve spéciale prélevée chaque année sur le bénéfice pour combler les déficits de financement accumulés depuis plusieurs décennies.

### **-2- Restructuration du réseau (suite aux questions du SNABF Solidaires)**

En 2007, un bilan sera fait et la BDF procédera à d'éventuels aménagements, à la marge dit-elle, en fonction de l'évolution de notre environnement (élargissement/réduction des vacations des BAI, caisses, éventuelle création de pôles bi régionaux...).

### **-3- Stratégie RH et plan d'entreprise 2007**

Après avoir vigoureusement dénoncé les axes stratégiques du plan 2007 (RH, spécialisation des Banques Centrales → cf. nos tracts récents) en insistant sur l'émotion suscitée par les annonces RH (mobilité des non-cadres, gestion des seniors...), le SNABF Solidaires a revendiqué :

- l'ouverture de négociations sur la mise en œuvre des orientations stratégiques de la BDF en matière de RH (sachant que la BDF refuse toute discussion sur les orientations elles-mêmes),  
il s'agit bien de négociations et non de discussions
- 3 points au minimum doivent être négociés :
  - o la mobilité des non-cadres,
  - o la gestion des seniors,
  - o l'individualisation des rémunérations,
- dans le cadre d'une commission mixte permanente (CMP) si possible.

Réponses de C NOYER à nos demandes :

- OK pour les 3 points ci-dessus,
- dès le début 2007,
- des discussions et concertations plutôt que des négociations, sauf peut-être pour la gestion des seniors qui pourrait faire l'objet d'une négociation pouvant aboutir à la conclusion d'un accord.

Michel FELCE